WSL ACADEMY
14 avenue André Reinson, 33300 Bordeaux
07 80 79 14 73 · info@wslacademy.fr · wslacademy.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Formation initiale Conducteur de taxi

Préparation à l'examen d'accès à la profession organisé par la CMA · **105 heures** · **présentiel à Bordeaux**

Public	Toute personne souhaitant accéder à la profession de conducteur de taxi, en création d'activité, en reconversion ou en recherche d'emploi.
Prérequis	Permis B en cours de validité, hors période probatoire (obtenu depuis 3 ans au moins, 2 ans après une conduite accompagnée) · 21 ans minimum à la date de l'examen · bulletin n°2 du casier judiciaire compatible · aptitude médicale (médecin agréé) · maîtrise du français à l'oral et à l'écrit. Le PSC1 de moins de 2 ans est exigé pour la carte professionnelle.
Durée	105 heures sur 3 semaines : 70 h de théorie et 35 h de pratique, dont au moins 10 h de conduite individuelle par stagiaire.
Rythme	Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00. Les créneaux de conduite individuelle sont planifiés avec chaque stagiaire.
Lieu et modalité	En présentiel à WSL Academy, 14 avenue André Reinson, 33300 Bordeaux (tram C, arrêt Berges du Lac). Formation en groupe restreint.
Dates	Sessions tout au long de l'année : calendrier sur wslacademy.fr et lors de l'entretien gratuit.
Délai d'accès	Entrée sur les sessions programmées. Avec le CPF, 11 jours ouvrés minimum entre la demande et le début de la formation. Contrat signé par un particulier : délai de rétractation de 10 jours.
Tarif	1 490 € TTC, examen blanc et accompagnement à l'inscription compris (hors frais d'inscription à l'examen facturés par la CMA).
Financements	CPF (dans la limite de 1 500 €), France Travail, OPCO ou employeur ; paiement en 3 ou 4 fois sans frais. Reste à charge calculé lors de l'entretien gratuit.
Certification visée	Réussite à l'examen d'accès à la profession organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ouvrant droit à la carte professionnelle de conducteur de taxi.
Contact	07 80 79 14 73 · info@wslacademy.fr · wslacademy.fr — référent handicap : direction de l'établissement.

1 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Appliquer la réglementation du transport public particulier de personnes et celle propre à la filière, et prévenir les discriminations et les violences sexuelles et sexistes
- Gérer économiquement, juridiquement et fiscalement son activité et en assurer la rentabilité
- Conduire en sécurité, de manière économique et confortable pour la clientèle
- Communiquer efficacement avec la clientèle, en français et en anglais de base

- Développer et fidéliser une clientèle en TAXI
- Réaliser une prestation de transport complète : préparation, prise en charge, trajet, encaissement
- Réussir les épreuves d'admissibilité et d'admission de l'examen de la CMA

2 Contenu détaillé — partie théorique (70 heures)

Module	Contenu	Épreuve	Durée
M1	**Réglementation du transport public particulier de personnes, prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes** • Les trois professions du T3P (taxi, VTC, VMDTR) : définitions, différences et complémentarités • Conditions d'accès et d'exercice : carte professionnelle, honorabilité, aptitude médicale, PSC1, formation continue • Autorités et contrôles : préfecture, forces de l'ordre, sanctions administratives et pénales • Obligations envers la clientèle : information, prise en charge, transport des personnes à mobilité réduite et des chiens d'assistance • Prévention des discriminations : cadre légal, refus de prise en charge illicites, bonnes pratiques • Violences sexuelles et sexistes : repérer, prévenir, réagir, signaler et orienter les victimes	A	**14 h**
M2	**Gestion** • Choisir son statut : micro-entreprise, entreprise individuelle, société ; démarches de création • Obligations comptables, fiscales (TVA, impôt sur le revenu ou les sociétés) et sociales • Calculer son coût de revient, son seuil de rentabilité et fixer ses prix • Documents commerciaux : devis, facture, note, conservation des pièces • Assurances professionnelles et gestion du véhicule (achat, location, crédit, amortissement)	B	**10,5 h**
M3	**Sécurité routière** • Règles du Code de la route appliquées à la conduite professionnelle • Conduite préventive : vitesse, distances, anticipation, conduite de nuit et par intempéries • Facteurs de risque : alcool, stupéfiants, médicaments, fatigue, téléphone • Entretien et contrôle du véhicule, éco-conduite • Conduite à tenir en cas d'accident, constat amiable, alerte des secours	C	**10,5 h**
M4	**Capacité d'expression et de compréhension en langue française** • Compréhension d'un texte de 15 à 20 lignes en lien avec l'activité de transport • Vocabulaire professionnel et formulation de réponses courtes • Communication écrite et orale avec la clientèle	D	**7 h**
M5	**Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise** • Accueil, salutations et politesse ; présentation du trajet et du temps de parcours • Adresses, directions, lieux de la métropole ; prix, paiement et facture • Situations courantes : bagages, attente, incident, demande particulière du client	E	**7 h**

Module	Contenu	Épreuve	Durée
M6	**Connaissance du territoire et réglementation locale (Gironde)** • Géographie de la Gironde et de Bordeaux Métropole : communes, axes, quartiers • Principaux lieux : gares, aéroport de Bordeaux-Mérignac, hôpitaux, administrations, sites touristiques • Itinéraires et temps de parcours, stations de taxis • Réglementation locale : arrêtés préfectoraux et municipaux, zones d'exercice, tarifs applicables	F (T)	**7 h**
M7	**Réglementation nationale spécifique à l'activité de taxi** • Autorisation de stationnement (ADS) : attribution, exploitation, modes d'exercice (artisan, locataire, salarié) • Équipements obligatoires : taximètre, dispositif lumineux, terminal de paiement, imprimante • Tarification réglementée, affichage des tarifs, remise de la note au client • Stationnement, maraude, obligations d'accepter la course et sanctions	G (T)	**7 h**
M8	**Méthodologie de l'examen et examens blancs théoriques** • Accueil, positionnement initial et présentation du parcours • Méthode des QCM et des questions à réponses courtes, gestion du temps • Examen blanc complet des sept épreuves d'admissibilité, chronométré et noté selon le barème officiel, avec correction individuelle	—	**7 h**
Total théorie			**70 h**

3 Contenu détaillé — partie pratique (35 heures)

Module	Contenu	Épreuve	Durée
P1	**Préparation du véhicule et des équipements** • Prise en main : véhicule équipé (taximètre, dispositif lumineux, terminal de paiement) et documents de bord • Contrôles avant départ, documents obligatoires, présentation professionnelle	Admission	**3,5 h**
P2	**Conduite individuelle en circulation et repérage avec manipulation des équipements** • 10 heures minimum de conduite individuelle par stagiaire (exigence réglementaire), en circulation réelle et sur aire d'exercices sécurisée • Conduite souple et sécurisée, anticipation, confort du client • Manipulation des équipements spéciaux en situation	Admission	**10,5 h**
P3	**Relation client et mises en situation** • Accueil, prise en charge, gestion des bagages et des demandes particulières • Personnes à mobilité réduite, clientèle étrangère (anglais de base), situations délicates • Encaissement et remise de la facture ou de la note	Admission	**7 h**

Module	Contenu	Épreuve	Durée
P4	**Itinéraires et navigation dans Bordeaux Métropole** • Préparation d'une course : choix d'itinéraire, temps de parcours, outils de navigation • Parcours types : gare Saint-Jean, aéroport de Bordeaux-Mérignac, centre-ville, zones d'activité	Admission	**7 h**
P5	**Examen blanc pratique et bilan** • Épreuve pratique blanche dans les conditions de l'examen, notée selon la grille de la CMA • Débriefing individuel, plan de progression et préparation administrative de l'inscription à l'examen	Admission	**7 h**
Total pratique			**35 h**

> **Enseignement de la conduite.** Conformément à la réglementation, la durée de l'enseignement de la conduite et du repérage avec manipulation des équipements spéciaux ne peut être inférieure à dix heures de pratique individuelle par stagiaire. Ces heures sont planifiées individuellement.

4 Planning type sur 3 semaines

Jour	Matin (9 h 00 – 12 h 30)	Après-midi (13 h 30 – 17 h 00)
Jour 1	M8 · Accueil, positionnement, méthode	M1 · Réglementation T3P
Jour 2	M1 · Réglementation T3P	M1 · Discriminations et violences sexistes
Jour 3	M1 · Réglementation T3P	M2 · Gestion
Jour 4	M2 · Gestion	M2 · Gestion
Jour 5	M3 · Sécurité routière	M3 · Sécurité routière
Jour 6	M3 · Sécurité routière	M4 · Français
Jour 7	M4 · Français	M5 · Anglais
Jour 8	M5 · Anglais	M6 · Épreuve F
Jour 9	M6 · Épreuve F	M7 · Épreuve G
Jour 10	M7 · Épreuve G	M8 · Examen blanc théorique
Jour 11	P1 · Véhicule et équipements	P4 · Itinéraires et navigation
Jour 12	P2 · Conduite individuelle	P3 · Relation client
Jour 13	P2 · Conduite individuelle	P4 · Itinéraires et navigation
Jour 14	P2 · Conduite individuelle	P3 · Relation client
Jour 15	P5 · Examen blanc pratique	P5 · Bilan et inscription à l'examen

Planning indicatif. Le planning nominatif, avec les créneaux de conduite individuelle, est remis à chaque stagiaire à l'entrée en formation.

5 L'examen de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Admissibilité — sept épreuves écrites (questions à choix multiples et questions à réponses courtes) :

Épreuve	Intitulé	Durée	Coef.	Format	Élimin.
A	Réglementation du T3P, prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes	45 min	3	10 QCM + 5 QRC	6/20
B	Gestion	45 min	2	16 QCM + 2 QRC	6/20
C	Sécurité routière	30 min	3	20 QCM	6/20
D	Français (texte de 15 à 20 lignes)	30 min	2	7 QCM + 3 QRC	6/20
E	Anglais	30 min	1	20 QCM	4/20
F(T)	Connaissance du territoire et réglementation locale	20 min	3	6 QCM + 2 QRC	6/20
G(T)	Réglementation nationale spécifique à l'activité de taxi	30 min	3	12 QCM + 4 QRC	6/20

Est admissible le candidat qui obtient une moyenne d'au moins 10/20, sans note inférieure à 6/20 aux épreuves A, B, C, D, F et G, ni inférieure à 4/20 à l'épreuve E.

Admission — épreuve pratique : mise en situation de réalisation d'une course avec un client : utilisation du taximètre, choix de l'itinéraire, conduite en circulation (au moins 20 minutes), relation client, établissement de la note. Est reçu le candidat qui obtient au moins 12/20. Un candidat admissible peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.

6 Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques interactifs appuyés sur les textes officiels
- Entraînement intensif aux QCM et questions à réponses courtes, au format et au temps de l'examen
- Études de cas (gestion, réglementation) et jeux de rôle en français et en anglais
- Mises en situation professionnelles en circulation réelle
- Livret du stagiaire et supports de révision remis en formation

7 Moyens et encadrement

- Salle de formation équipée à Bordeaux (vidéoprojection, documentation réglementaire)
- Véhicule d'application : véhicule équipé (taximètre, dispositif lumineux, terminal de paiement) et documents de bord
- Formateurs spécialisés du transport public particulier de personnes
- Enseignement de la conduite assuré par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner

8 Évaluation et suivi

- Positionnement initial : entretien et test d'entrée
- Évaluation à la fin de chaque module (QCM, questions courtes)
- Examen blanc théorique complet et examen blanc pratique
- Feuilles d'émargement signées par demi-journée
- Questionnaires de satisfaction en fin de formation et à 3 mois
- Attestation de fin de formation remise au stagiaire

9 Après la formation

- Demande de la carte professionnelle de conducteur de taxi auprès de la préfecture
- Exercice comme salarié, locataire ou exploitant d'une autorisation de stationnement (ADS)
- Formation continue obligatoire de 14 heures tous les 5 ans pour renouveler la carte

10 Résultats

Établissement ouvert en 2026 : les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur wslacademy.fr à l'issue de la première session.

11 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Toute situation de handicap est étudiée lors de l'entretien préalable afin d'adapter, dans la mesure du possible, les modalités pédagogiques, les supports et les mises en situation. Contactez le référent handicap au 07 80 79 14 73. Les aménagements des épreuves d'examen sont à demander à la CMA lors de l'inscription.

WSL ACADEMY — marque exploitée par AUTO ECOLE 03, SARL au capital de 10 000 € · Siège social : 53 avenue Jules Guesde, 03100 Montluçon (SIRET 794 756 502 00017) · Établissement de Bordeaux, enseigne WSL ACADEMY : 14 avenue André Reinson, 33300 Bordeaux (SIRET 794 756 502 00025, NAF 85.53Z) · Déclaration d'activité n° 84030380103 enregistrée auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) · Agrément préfectoral du centre de formation T3P : en cours de demande auprès de la préfecture de la Gironde. Références : arrêtés du 6 avril 2017 et du 16 février 2018 modifiés relatifs aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens T3P. Programme mis à jour le 28 septembre 2026.